

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 15 avril 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Valleton donnant pouvoir à Mme Coppi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Sadi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Monany, Mme Lagarde

-----



## **Délibération n° 05-04 du 15 avril 2021**

### **AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DU COLLÈGE ROMAIN ROLLAND À TREMBLAY-EN-FRANCE.**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1414-4,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du conseil général n°2014-XI-72 du 27 novembre 2014 approuvant le « plan ambition collèges 2015-2020 »,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°1-2 du 15 janvier 2015 approuvant la passation d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre de réhabilitation ou réutilisation de bâtiments dans le cadre du plan exceptionnel d'investissement 2015-2020,

Vu sa délibération n°5-6 du 22 septembre 2016 approuvant le programme, le budget relatif à la restructuration avec extension du collège Romain Rolland à Tremblay-en-France,

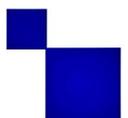
Vu sa délibération n°5-10 du 27 avril 2017 approuvant notamment l'avant-projet définitif, le coût définitif, le coût prévisionnel, le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre et le principe d'allotissement de la rénovation et l'extension du collège Romain Rolland à Tremblay-en-France,

Vu la décision du jury du 8 novembre 2016 de retenir l'équipe Daquin et Ferrière Architecte pour le marché subséquent n°3 portant sur la maîtrise d'œuvre pour la restructuration avec extension du collège Romain Rolland à Tremblay-en-France,

Vu le marché n°20169300001837 notifié le 12 décembre 2016 au groupement d'entreprises Daquin et Ferrière Architecture (mandataire) et EPDC / MEBI / IETI / SD Ingénierie / ALTIA (cotraitants) et ses avenants,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 18 mars 2021,

Sur le rapport du président du conseil départemental,



**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE les modifications apportées au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du collège Romain Rolland conclu avec le groupement Daquin et Ferrière Architecture (mandataire) et EPDC / MEBI / IETI / SD Ingénierie / ALTIA (cotraitants) l'augmentant de 33 654,96 euros HT et portant le nouveau montant du marché à 633 514,96 euros HT;

- APPROUVE l'avenant n°3 au marché, dont projet ci-annexé, à conclure avec le groupement Daquin et Ferrière Architecture le mandataire et EPDC, MEBI, IETI, SD ingénierie et Altia les cotraitants ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ledit avenant au marché au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*